



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

Une enquête récente de l'Association des maires de France (AMF) souligne le rôle décisif des communes et intercommunalités dans les politiques culturelles, qu'elles financent en grande partie. En vue des élections municipales de 2026, nous vous invitons à répondre à ce questionnaire pour identifier vos priorités en matière de culture et de soutien à la vie associative. Conçu par la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC), il vise à soutenir les associations locales et à nourrir un dialogue constructif avec les futures équipes municipales.

En France, les 300 000 associations culturelles<sup>1</sup> constituent un maillage essentiel : elles sont bien souvent les premiers lieux de rencontre entre les habitants, la culture et les artistes.

Chaque jour, plus d'un million de nos concitoyens<sup>2</sup> s'y engagent bénévolement pour pratiquer collectivement de la musique, du théâtre ou de la danse, transmettre leurs savoirs aux plus jeunes, restaurer et valoriser le patrimoine local, ou encore organiser et diffuser des fêtes, des spectacles et des expositions partout sur le territoire. Ces actions forment l'un des socles les plus vivants de la participation citoyenne.

En agissant ensemble, ces habitants deviennent des citoyens actifs. Ils renforcent la cohésion sociale, contribuent à l'attractivité de leur commune et participent, aux côtés des collectivités locales, au dynamisme économique et à l'emploi. À travers leurs associations, ils nourrissent une économie de proximité, non délocalisable et bénéfique à toutes et tous.

Dans une société où les habitants se parlent moins, où les liens se distendent et où les fractures sociales et territoriales s'accentuent, les associations jouent un rôle déterminant pour recréer du commun. Cette mission devient d'autant plus essentielle que nos territoires doivent affronter des défis économiques, écologiques et sociaux majeurs, dans un contexte de budgets toujours plus contraints et de coûts en constante augmentation.

Si l'Éducation nous fait passer du statut d'habitant à celui de citoyen, et la vie associative de citoyen à citoyen actif, la Culture, lorsque les droits culturels sont pleinement reconnus, nous permet de faire société. Et cette culture portée par les citoyens eux-mêmes est d'autant plus précieuse aujourd'hui.

*La COFAC rassemble vingt-neuf fédérations et associations de culture, de patrimoine et d'Éducation populaire, soit plus de 40 000 associations en France. Elle accompagne leur développement, produit une expertise sur le déploiement des politiques culturelles et le rôle de la culture, et mène un dialogue régulier avec les élus et les collectivités locales à travers des partenariats avec la FNCC, l'AMRF ou la FNADAC.*

<sup>1</sup> Entre 273 000 et 320 000 en 2023 selon les chiffres de la dernière enquête d'Opale sur les associations employeuses.

<sup>2</sup> Pour 3,5 millions de participations bénévoles (le nombre de bénévoles est inférieur, un même bénévole pouvant œuvrer pour plusieurs associations). Source : Les associations culturelles, DEPS, ministère de la Culture.



## Nos questions pour vous

Un questionnaire conçu par la COFAC pour soutenir les associations culturelles locales

Vous êtes candidat aux élections municipales de 2026. Les maires constituent des partenaires indispensables pour soutenir et accompagner les associations culturelles. Il nous paraît donc essentiel de connaître votre vision et vos priorités pour développer la culture et renforcer la vie associative sur votre territoire.

Nous vous invitons à répondre à ces 10 questions. Vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre tout document complémentaire que vous jugerez utile.

- 1. Quelle est votre ambition culturelle ? Comment sera-t-elle transposée dans votre future politique culturelle (et/ou celle de l'EPCI) ?**
- 2. Quelle place accorderez-vous au secteur culturel dans votre projet municipal ?**
- 3. Quelle place accorderez-vous aux associations locales, et en particulier à celles à dimension culturelle, dans votre projet municipal ?**
- 4. Quelle sera votre politique en matière d'accès des habitants aux structures publiques culturelles ?**
- 5. Quelle co-construction de la politique culturelle et des investissements nécessaires mettrez-vous en place avec les habitants en général, et avec les associations en particulier ?**
- 6. Quelle coopération concrète envisagez-vous entre les institutions culturelles, municipales ou intercommunales, et les associations culturelles du territoire ? Comment favoriserez-vous également la coopération avec les institutions culturelles publiques, relevant d'autres niveaux de collectivités ou de l'État ?**
- 7. Quelles seront les modalités de soutien financier et de subvention des associations culturelles, tant pour leur fonctionnement que pour les actions qu'elles portent ?**
- 8. Quels moyens humains, matériels, financiers et de formations seront dédiés aux associations culturelles et d'éducation populaire lors du prochain mandat ? Comment envisagez-vous leur évolution au cours de ce mandat ?**
- 9. Quelles modalités de mise à disposition des équipements publics envisagez-vous pour soutenir l'engagement associatif, l'organisation de réunions ou l'expression artistique des usagers/membres des associations de pratique amateur ?**
- 10. Avez-vous quelque chose à ajouter ?**

**Pour nous contacter :**

COFAC  
22 rue Oberkampf - 75011 PARIS  
[www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)  
[municipales2026@cofac.asso.fr](mailto:municipales2026@cofac.asso.fr)